



## CONTEXTE

La Ville de La Rochelle a mené une large concertation pendant un an sur le devenir du site du Gabut auprès des acteurs et usagers du territoire (habitants, commerçants, associations...).

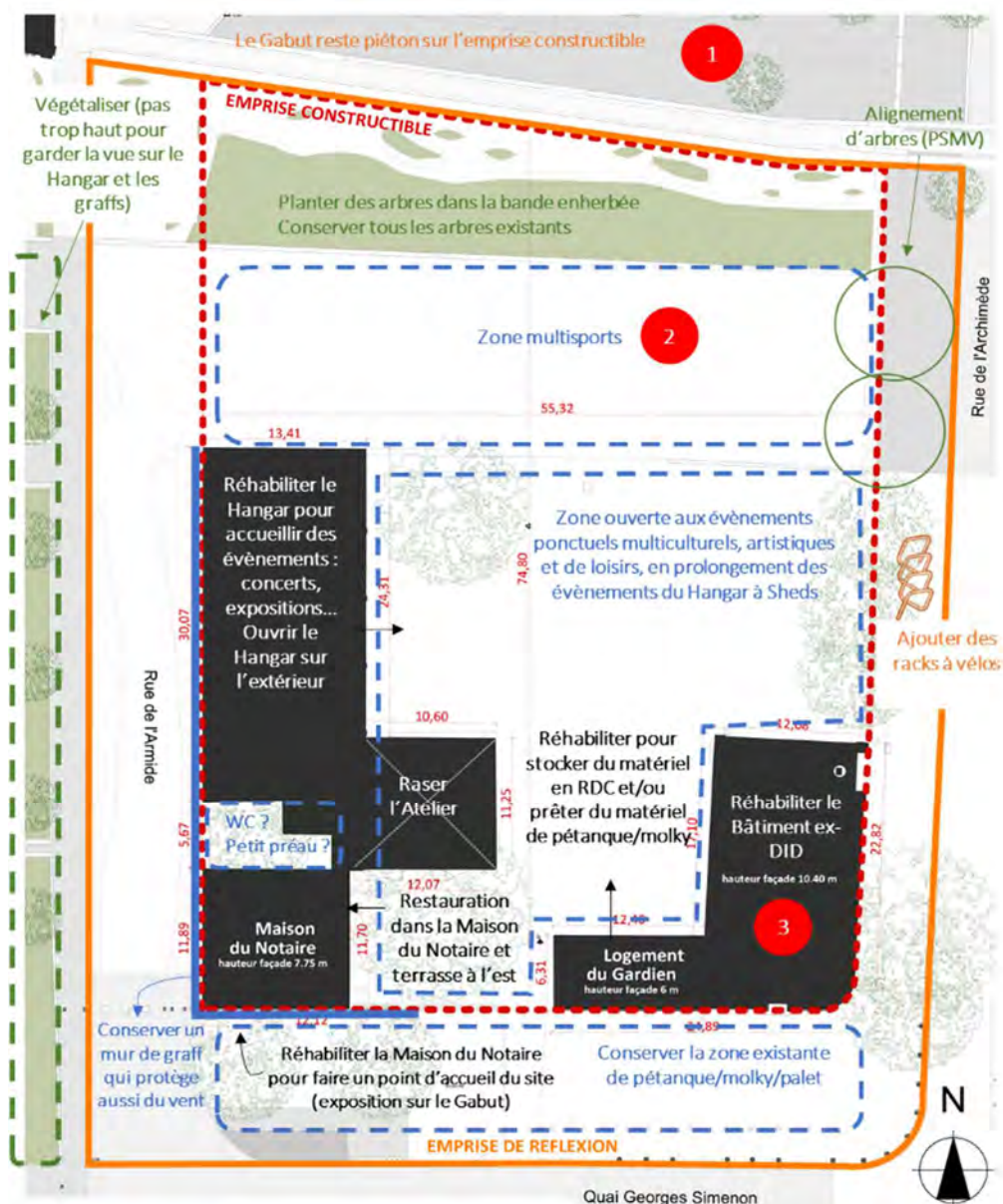
Une enquête en ligne et sur le terrain a été menée entre décembre 2021 et janvier 2022. 976 personnes y ont contribué. 4 ateliers ont ensuite eu lieu entre mars et mai 2022 avec un groupe de citoyens (3 ateliers) et avec les acteurs associatifs et économiques (1 atelier). Les usagers ont également été invités à expérimenter des activités et s'exprimer pendant « l'été au Gabut ».

Vous trouverez ci-dessous la **synthèse de la proposition citoyenne d'aménagement et de gestion** formulée par le groupe citoyen qui tient compte :

- Des résultats de l'enquête ;
- Des contraintes règlementaires, techniques et financières du site ;
- Des opportunités d'évolution et des points de vigilance soulevés par les acteurs.

D'ici la fin de l'année 2022, la Ville de La Rochelle analysera ces propositions au regard de la réglementation en vigueur et des contraintes techniques et financières pour vérifier leur faisabilité et réaliser des arbitrages.

## PROPOSITION D'AMENAGEMENT



### LEGENDE :

- Proposition liée aux espaces extérieurs
- Proposition liée au bâti
- Proposition liée aux espaces verts
- Proposition liée aux déplacements
- Point de discussion (cf. ci-dessous)





## Points de discussion sur la carte :

- (1) Cadrer la circulation des trottinettes / skates / vélos** sur la zone correspondant à l'emprise constructible.
- (2) Les participant.e.s ne déterminent pas le type d'activités sportives ni leur délimitation dans la zone multisports.** Le type de revêtement du sol n'est pas défini, il dépendra des activités retenues. L'installation d'un city stade ne fait pas consensus car il ne permet pas une polyvalence des pratiques sportives.
- (3) Les participant.e.s souhaitent réhabiliter le Bâtiment ex-DID pour louer une partie des locaux à des associations qui tourneraient régulièrement. Une autre partie du bâtiment pourrait être louée à une structure pérenne dans le temps pour donner une stabilité et une identité au Gabut.** Certain.e.s participant.e.s souhaitent prévoir un espace de stockage au rez-de-chaussée du Bâtiment ex-DID.

## PROPOSITION DE GESTION

### Pour assurer une ambiance conviviale et intergénérationnelle au Gabut :

- **Le maintien d'espaces ouverts, libres, gratuits** sur le Gabut, sans horaires d'ouverture ni de fermeture.
- **L'assurance d'un entretien des bâtiments avant, pendant et après les réhabilitations** pour les conserver en bon état et réduire le sentiment d'insécurité.

### Pour assurer une diversité d'activités au Gabut :

- **La création d'une entité unique de gestion, composée de 3 collègues** : la Ville de La Rochelle, des représentant.e.s d'associations et d'entreprises et des citoyen.n.es, usager.e.s du Gabut.
- **L'organisation de réunions régulières de cette entité pour réfléchir collectivement** au choix d'activités à programmer au Gabut, au contenu des appels à projets, à l'étude des réponses des prestataires, à l'encadrement des loyers, etc.
- **La mise en place de baux renouvelables réétudiés périodiquement par l'entité unique de gestion.**

### Pour assurer un équilibre budgétaire :

- **Une part d'activités/événements ponctuels payants** qui pourraient être accueillis dans le Hangar à sheds (cours et ateliers, buvettes associées à des événements etc.), dans le Bâtiment ex-DID (cours et ateliers, vente d'artisanat local etc.) et dans la Maison du Notaire (restauration).
- **Le maintien d'une zone multisports gratuite** et accessible à toutes et tous en extérieur.
- **Une priorité donnée aux produits locaux et aux circuits courts** en cas d'activités de vente.
- **Un encadrement des loyers** pour à la fois éviter une concurrence déloyale avec les commerçants riverains et assurer des coûts accessibles pour les usager.e.s.
- **Prioriser autant que possible les matériaux durables et recyclés pour la réhabilitation des bâtiments et l'ensemble des constructions sur le site ainsi que les énergies renouvelables pour son fonctionnement.**

